

auparavant, nous est soumis aux dernières heures de la session; nous avons peu de temps pour l'étudier; et nous sommes priés d'adopter ce bill, qui permettrait au gouvernement de prendre possession de ces trois chemins et d'imposer au pays cette dépense. D'ailleurs, si je suis bien renseigné, nous n'aurons pas seulement à déboursier cette somme d'argent, soit \$4,349,000, et à assumer d'autres dettes sous forme d'obligations, mais nous devons engager le pays...

L'honorable M. LOUGHEED: Mon honorable ami parle des dettes sous forme d'obligations. Qu'est-ce que mon honorable ami entend par cela? Quelles que soient les dettes privilégiées, nous ne nous chargeons que du paiement de \$2,500,000. J'espère que je m'explique clairement à ce propos.

L'honorable M. BOSTOCK: Il y a des créances privilégiées en sus de cette somme?

L'honorable M. LOUGHEED: Il y a des créances privilégiées dépassant \$2,500,000. Il y a eu deux émissions d'obligations; une émission sur le chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, au montant de \$2,500,000, et il a été créé des dettes hypothécaires sur le Québec et Saguenay pour une somme de \$4,500,000. Mais les seules dettes hypothécaires que nous assumons et que nous soumettons à l'estimation de la cour de l'échiquier s'élèvent à \$2,500,000. Nous ne prenons pas de responsabilité pour le paiement d'une somme plus élevée.

L'honorable M. BOSTOCK: Cela naturellement est étranger à ce que je prétendais, que nous ayons ou non raison de demander au pays de se charger du paiement de \$2,500,000. La somme de \$4,349,000 qui doit être payée en espèces et la somme additionnelle nécessaire pour mettre le Québec et Saguenay dans un état qui permette son exploitation. Si je comprends bien, ce chemin de fer Québec et Saguenay n'est pas en ce moment exploité; mais ce chemin a été construit et n'a pas été exploité depuis deux ans; quelques parties de ce chemin n'ont pas été achevées; il n'y a pas de ponts de construits sur ce chemin. Environ 87 pour 100 de ce chemin est terminé au coût d'environ \$89,000 par mille. C'est imposer une grosse dette au pays, une dette que nous n'avons pas raison de lui imposer en ce moment. Le gouvernement, à cette session-ci, a chargé le peuple d'un gros fardeau, en raison de la politique des chemins de fer qui a été suivie dans le passé, d'une dépense énorme que nous avons été obligés de faire pour construire des chemins de fer et pour faire face aux dépenses

[L'honorable M. BOSTOCK.]

exigées par la guerre; et nous avons entendu l'honorable représentant du gouvernement dans cette Chambre nous parler du fardeau énorme imposé au pays par cette politique des chemins de fer. Je crois qu'il est temps que l'honorable ministre considère si nous ne devrions pas hésiter à engager en ce moment le pays dans de plus grandes dépenses. Nous avons été prêts, dans cette Chambre, à appuyer toute loi que le gouvernement nous a soumise pour poursuivre cette guerre, et nous savons que la guerre va imposer une grosse dette au pays. J'ignore si le ministre des Finances peut dire quelle somme il va demander au pays de lui donner pour la poursuivre durant les douze mois à venir, parce que j'ai remarqué dans l'un de ses récents discours qu'il avait déjà, pour administrer les affaires du pays, porté cette somme de \$250,000,000 à \$300,000,000. Depuis qu'il a annoncé dans son discours du budget qu'il serait obligé d'emprunter \$250,000,000, il avait constaté qu'il lui faudrait porter cette somme à \$300,000,000.

Cela indique, honorables sénateurs, dans quelle position nous sommes, la somme d'argent que nous devons peut-être prélever, le fardeau dont nous devons charger le peuple. En tenant compte de ces choses à ce point de vue-là, je ne crois pas que nous soyons en droit de demander au peuple de payer l'argent demandé par le présent bill. Nous pouvons envisager cette question à un autre point de vue. Le peuple du pays est aujourd'hui prié de souscrire de l'argent pour le fonds patriotique, pour le fonds de la Croix-Rouge et autres œuvres de ce genre pour pouvoir continuer la guerre; et la somme prélevée de cette manière ne serait pas égale à celle que nous sommes priés de faire payer au peuple. Quand le peuple du Canada comprendra quelle somme il devra payer pour la réalisation de ce projet, il comprendra qu'il s'agit d'une entreprise dont le gouvernement ne devrait pas s'occuper en ce moment. Il y a quelques années, quand le pays était plus prospère qu'il l'est aujourd'hui, le ministre des Chemins de fer fut prié de prendre possession de ces chemins et les relier à l'Intercolonial; mais il ne crut pas opportun de le faire. Il considéra qu'il n'était pas dans l'intérêt du pays que l'Intercolonial achetât des chemins de fer ici et là, simplement parce que les gens qui avaient placé de l'argent dans ce chemin et avaient disposé de leurs obligations s'étaient trouvés moins prospères et ne recevaient pas l'intérêt qu'ils ont espéré recevoir. Conséquemment, si nous n'avions pas raison, dans l'opinion du ministre des Che-